

Études de cas sur l'apprentissage des adultes

Le parlement des sages

Personne-ressource

Marthe Vaillancourt, AQDR

1620, avenue de la Salle, bureau 10
Montréal (Québec) H1V 2J8

Tél. : (418) 548-6870

Courriel : martheav@videotron.ca

Centre du savoir

SUR L'APPRENTISSAGE CHEZ LES ADULTES

juillet 2009

Sous la rubrique *Mission éducative* du site web de l'Assemblée nationale du Québec¹ se trouve le site officiel du Parlement des sages². Institué immédiatement après l'année des Aînés en 2000, ce parlement, à l'image de l'Assemblée Nationale, favorise la mobilisation des aînés dans un projet attrayant, innovateur et formateur.

Le site spécifie que le Parlement des sages a vu le jour grâce à la collaboration de :

- 1- L'Assemblée nationale;
- 2- L'Amicale des anciens parlementaires du Québec;
- 3- L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)³.

1- Description du programme

1-1- Organisation et structure générale

L'Assemblée nationale du Québec a un groupe de travail qui coopère avec son président pour promouvoir une mission éducative auprès de divers groupes de la population dont quatre parlements jeunes : écolier, étudiant, jeunesse, universitaire, et le Parlement des Sages pour les aînés.

Le Parlement des sages fait également parti du répertoire des activités de l'AQDR. Cette association comprend des membres de quarante-cinq régions du Québec, dont la direction est assurée par onze membres élus démocratiquement au cours d'une assemblée générale annuelle, pour un mandat de deux ans.

Ces administrateurs choisissent à leur tour les membres du conseil exécutif dont un président, deux vice-présidents, un trésorier et un secrétaire. Chaque section régionale accréditée par l'AQDR nationale a une structure similaire pour ses membres telle que l'AQDR de Montréal Nord qui compte 701 membres en 2009⁴.

¹L'Assemblée nationale du Québec. En ligne : <http://www.assnat.qc.ca/index.html>

² La mission éducative de l'Assemblée nationale. En ligne : <http://www.assnat.qc.ca/FRA/education/parlementsages/index.html>

³ AQDR. Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées. En ligne : <http://www.aqdr.org/>

⁴ AQDR. Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées. En ligne : http://www.aqdr.org/site/montrealnord/dejeuner/dej_04_fev_09.pdf

L'AQDR définit sa mission officielle comme étant la défense collective des droits des personnes retraitées et préretraitées, avec une démarche fondamentale basée sur des activités sociopolitiques. Conformément à sa vision du vieillissement, les positions de l'AQDR s'inscrivent dans les problématiques concernant les personnes de 55 ans et plus, soit les régimes de pensions, le revenu, le logement, la sécurité, la violence, l'âgisme, l'exclusion sociale, la santé, le maintien et les soins à domicile, la médication, le transport. En bref, tout ce qui peut toucher les personnes âgées quotidiennement.

1-2-Mission du Parlement des sages

Le conseil d'administration⁵ affirme que le Parlement des sages vise à :

1. Intéresser les aînés au fonctionnement de l'Assemblée Nationale;
2. Permettre aux aînés de concevoir des projets de loi, de suivre leur cheminement, de participer à des commissions parlementaires et aux débats en Chambre comme de vrais députés;
3. Présenter les projets de loi à voter aux véritables députés et ministres pour développer leur intérêt envers les aînés;
4. Développer des habilités et des connaissances chez les aînés;
5. Connaître la réalité du travail parlementaire.

1- 3- Fonctionnement

1-3-1- Population cible

Le Parlement des sages est composé de femmes et d'hommes à la retraite provenant de toutes les régions du Québec et mandatés par les membres de leurs sections AQDR régionales, pour mettre en évidence et représenter leurs préoccupations et celles des citoyens âgés.

Les membres de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec leur font connaître les étapes du processus législatif, le rôle du député et les initient aux travaux de l'Assemblée Nationale.

⁵ Marthe Vaillancourt (2009), vice-présidente du conseil d'administration de l'AQDR nationale. Le parlement des sages. Communication par courriel, le 24 mars 2009

Le conseil d'administration précise que les participants au Parlement des sages sont des membres de l'AQDR ou des membres de groupes invités par l'AQDR et tous les aînés qui ont le souci de suivre les séances parlementaires diffusées par les médias.

La direction affirme également que ce projet unique en son genre, implique cent quinze participants au processus démocratique de trois partis respectivement désignés comme interventionniste, autonomiste ou bien écologique. Chaque député aîné doit respecter les caractéristiques de son parti lors de ses propres interventions. Les aînés peuvent participer une deuxième année consécutive et le renouvellement du Parlement des sages se fait au sein de ses membres. Les aînés sont tenus d'assister à des caucus, d'élaborer leurs interventions, de discuter en Commission parlementaire et surprennent souvent les députés élus par leurs analyses et leurs convictions. De plus, les cent quinze participants au Parlement des sages et membres de l'AQDR, transmettent à leur groupe respectif, les apprentissages et les réalisations de chaque groupe.

Chaque année de nouveaux projets de loi sont présentés. Les formations des membres sont renouvelées et le Parlement évalue la participation de ses membres. De plus, les députés de l'Assemblée nationale et du groupe spécialisé pour la formation au gouvernement, procèdent à l'évaluation des membres participants. L'historique et les rapports de chaque parlement sont livrés à l'Assemblée générale de l'AQDR.

1-3-2- Admission à l'AQDR

Devenir membre à l'AQDR signifie la lutte contre l'âgisme ou la discrimination en raison de l'âge. Le site officiel invite les aînés à défendre leurs droits et à protéger leurs privilèges en soulignant que " *L'AQDR, c'est aussi l'expérience du citoyen âgé au service de la société* ".

Les personnes âgées doivent donc contacter la section régionale la plus proche pour être en mesure de participer activement à l'amélioration de la condition de la vie des aînés du Québec, se faisant porte-parole d'une clientèle aux besoins multiples pour pouvoir

s'exprimer publiquement. Cette position sur le terrain permet, selon l'AQDR, de faire pression au nom de la population et de représenter des aînés auprès des instances gouvernementales.

Après l'acquittement des frais d'inscription, les membres élus doivent participer à toutes les étapes préparatoires à la tenue du Parlement des sages : élection, rédaction d'un projet de loi, formation des groupes parlementaires, attribution des rôles, rédaction des discours et des interventions en chambre.

1-3-3- Déroulement du Parlement des sages

Le site du Parlement des sages indique plusieurs étapes. De l'ouverture officielle à la sanction des projets de loi adoptés, le Parlement procède à l'assermentation des députés, puis l'allocution d'ouverture du lieutenant-gouverneur, le discours du premier ministre et du chef de l'opposition officielle, suivis de la présentation de projets de loi, de motions, de dépôt de pétitions, de débats à la salle de l'Assemblée nationale des projets de loi et des pétitions. Une période de questions a lieu avant les déclarations ministérielles et les études des projets de loi en commission parlementaire. Les projets de loi et leurs états d'avancement peuvent être consultés sur le site de l'Assemblée nationale au fur et à mesure de son déroulement.

1-4- Financement

La direction affirme que le fonctionnement du Parlement des sages est assuré grâce aux contributions des sections régionales, de l'AQDR nationale et des députés de l'Assemblée nationale.

Le parlement des sages bénéficie aussi de l'aide de la Fondation Jean-Charles- Bonenfant dont la mission est d'appuyer financièrement les activités éducatives de l'Assemblée Nationale. De plus, chaque participant reçoit une attestation signée du Président de l'Assemblée Nationale.

2- Statistiques et réalisations

2-1- Partenariat

Le parlement des sages travaille en partenariat avec d'autres groupes d'aînés de l'association des anciens parlementaires et les jeunes de la Fondation Bonenfant ainsi que les employés de l'Assemblée nationale et les groupes de la formation de l'Assemblée.

2-2- Réalisations

2-2-1-Leadership

Cette initiative a un impact et un leadership considérable auprès des aînés qui s'intéressent maintenant aux travaux de l'Assemblée nationale. Le parlement des sages suscite un intérêt au niveau de la communauté car il fait part de ses questions et de ses préoccupations. La communauté suit d'autant mieux les débats de l'Assemblée nationale.

Au niveau social, le Parlement des sages ouvre des débats d'intérêt sur les projets de loi présentés à l'Assemblée nationale et suscite le désir de participation à l'amélioration de la condition de vie des aînés en dehors de la sphère de ses membres, voir même chez les élus municipaux. Les participants au parlement œuvrent à resserrer les liens avec les élus à tous les niveaux pour développer l'intérêt aux difficultés des aînés. La direction souligne également la contribution des médias qui soutiennent toujours la cause des aînés.

Depuis l'an 2000, le Parlement des sages compte plusieurs réalisations dont la *Charte intergénérationnelle* de 2008⁶, qui a réuni quatre générations de participants de 12 à 80 ans dans le but d'affirmer les aspirations des générations et les valeurs qui animent la société québécoise⁷.

Le site officiel de l'AQDR présente dès la première page, un ensemble des questions relatives aux intérêts des aînés au fur et à mesure des débats, des présentations de lois et des chroniques des événements. Les sujets sont multiples et touchent à la malnutrition des aînés en hébergement, la fraude, la santé, l'escroquerie et à l'abus des aînés. Le site

⁶La Charte intergénérationnelle (2008). En ligne :

http://www.aqdr.org/general/general/charte_intergenerationnelle_2008.pdf

indique aussi les évènements sociaux au programme et les activités de socialisation tels que les conférences, les dîners-causeries, des rencontres régionales ou au niveau national.

2-2-2- Déroulement des formations

Les formations ont lieu durant les rencontres des différentes sections régionales. Elles sont données sous forme de conférences, d'ateliers de discussion et de causeries mais peuvent également avoir lieu au cours de l'assemblée générale de l'AQDR.

2-2-3- Défis et perspectives futures

Parmi les défis que doit affronter le Parlement des sages, celui de vaincre le défaitisme des aînés, les aider à faire l'apprentissage de l'intervention sans lire un texte, apprendre à composer un projet de loi et se rendre apte à le défendre. Le Parlement des sages doit également s'assurer de la participation active des membres et des participants pour combattre la passivité et assurer la continuité des projets de loi d'intérêt pour les aînés. De plus, il ambitionne à élargir son réseau de partenaires et de membres. La direction affirme que l'AQDR désire contacter d'autres groupes d'aînés pour l'année 2009, notamment les communautés culturelles, améliorer les formations des participants pour qu'ils puissent s'exprimer sans texte et développer une vision réaliste du travail parlementaire en demeurant en contact avec les élus.